

PLATEFORME FRANCAISE POUR LES DESC¹

UN CONTEXTE FORTEMENT DEGRADE.

La mise en œuvre des objectifs avancés par le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels continue de souffrir de la précarisation et des inégalités qui taraudent la société française. Les mouvements sociaux qui ont marqué la période 2019-2020 en sont une manifestation spectaculaire.

Le mouvement dit des « gilets jaunes », le long conflit des professions médicales en milieu hospitalier, les grèves autour de la réforme des retraites se sont menés autour des notions d'égalité, de vie décente et d'accès aux droits.

Car, de fait, ce qui domine de plus en plus, c'est une approche relativiste et opportuniste de la notion même de droits. Corrélativement à l'appauvrissement de l'État, on voit se multiplier les discours publics, les pratiques administratives qui aboutissent à opposer les droits aux « devoirs », justifiant ainsi des modes de gestions inégalitaires et exclusif. Cette évolution s'accompagne d'un changement de doctrine significatif en matière de maintien de l'ordre.

Cette dynamique pèse sur l'ensemble des droits économiques et sociaux. Pire, elle concourt à amoindrir l'empathie sociale, la tolérance à l'autre. Les politiques dédiées à la gestion des pauvres, des privés d'emplois, des individus accidentés sociaux, des populations accidentées de l'histoire, des mineurs isolés étrangers, de tous les assignés à résidence, nourrissent cette défiance au prix d'une mise en cause - sans précédent depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

Au bout du bout, c'est la norme même d'égalité qui est aujourd'hui violemment bousculée et avec elle, celle des droits, de leur effectivité et de leur dimension indivisible, au bénéfice d'oppositions parfois théorisées entre droits et entre bénéficiaires.

SUR LES MIGRANTS

Les mesures prises à la fin de l'année 2019 par le gouvernement français représentent un très grave recul pour les droits des étrangers et la santé publique. Elles entraîneront davantage de retards et de renoncements aux soins pour les personnes étrangères les plus vulnérables

Il a été en effet décidé :

- ✓ d'imposer un délai de trois mois avant l'accès à la sécurité sociale pour les demandeurs et demandeuses d'asile ;
- ✓ des droits à l'Assurance maladie (qui est d'un an actuellement) après l'expiration de leur titre
- ✓ de repousser de trois mois supplémentaires l'accès à l'Aide médicale d'État (AME) pour les personnes sans-papiers entrées en France avec un visa ;
- ✓ et, pour les personnes titulaires d'un titre de séjour précaire, de restreindre à six mois le délai de maintien

¹ Constituée d'une trentaine d'organisations oeuvrant en faveur des droits humains et la lutte contre la pauvreté, la Plateforme française pour les droits économiques, sociaux et culturels (Plateforme DESC) regroupe des syndicats, des associations de solidarité internationale, des associations de défense des droits humains, des associations spécialisées et des coalitions. Compte tenu des délais et des moyens, veuillez noter que seules quelques organisations de la Plateforme ont été en mesure de contribuer à ce document (et notamment les organisations suivantes, Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), Confédération Générale du Travail (CGT), Groupe d'information de soutiens et d'immigrés (GISTI)).

Inévitablement, cette réforme conduira à des renoncements et à des retards de soins pour des centaines de milliers de personnes, y compris pour plus de 800 000 personnes étrangères en séjour légal.

Il demeure par ailleurs des obstacles importants, de droit ou le plus souvent de fait à l'accès des demandeurs, notamment en matière de besoin élémentaire, d'accès aux soins, de prise en charge des troubles et traumatismes liés à leur situation

Les centres de rétentions pour les migrants demeurent de facto des zones de non-droits.

SUR LA PAUVRETE

Un plan de lutte devait être proposé après un an de concertation, ce plan reste largement sous-calibré et à ce jour aucune décision d'envergure n'a été véritablement mise en oeuvre. La plupart des mesures annoncées existaient déjà et les moyens qui sont alloués ne sont rien à côté de ceux qui ont été supprimés ces dernières années. La seule économie réalisée par la réduction drastique des contrats aidés couvre à elle seule les fonds alloués à ce plan pauvreté. D'abord on retire aux plus éloignés de l'emploi la possibilité d'acquérir un salaire et de l'expérience, puis on recycle des mesures qu'on annonce en faisant croire qu'elle sont nouvelles et réalistes.

Résultat : Le taux de pauvreté a grimpé de 0,2 point à 14,3 % l'an passé. En 2018, 9,1 millions de Français vivaient sous le seuil de pauvreté. L'indice de Gini, qui mesure les inégalités, a connu sa plus forte progression depuis 2010.

SUR LE CHAMP SOCIAL

1. Efficacité en demi-teinte de la loi sur le devoir de vigilance :

Les organisations syndicales et associations travaillant sur la question sont largement déçus par le bilan de la loi sur le devoir de vigilance. Plusieurs rapports ont été publiés sur le sujet.

Question possible : Quelles sont les effets positifs de la loi sur le devoir de vigilance pour les DH ? Les conditions et le champ d'application de la loi ne sont-ils pas trop restrictifs ?

2. Sur le problème du chômage :

La réforme de l'assurance chômage de 2019 prive d'ores et déjà 1,3 millions de bénéficiaires de leurs droits. Elle durcit considérablement l'accès à ce droit et diminue significativement le montant des allocations, précarisant encore davantage les populations les plus fragilisées.

Pôle Emploi souffre par ailleurs d'un déficit de moyens humains considérable pour remplir de manière satisfaisante et efficace sa mission de service public (certains agents ont à traiter simultanément jusque 700 dossiers alors que la moyenne par agent devrait être située autour de la centaine).

Questions envisageables : Quelle est l'effectivité et l'efficacité des dispositifs pour la lutte contre le chômage ? Quels sont les moyens mis en oeuvre ?

3. Sur les droits syndicaux

-Remise en cause par les moyens, par exemple les bourses du travail (lieux permettant aux syndicats d'exercer leur activité de soutien aux travailleurs mais également un lieu d'éducation et de culture populaire « d'intérêt général »). Au gré des majorités politiques et des rapports de forces sociaux,

des remises en cause des hébergements se sont multipliées, et ce malgré les recommandations de l'OIT. Ces attaques contre les bourses du travail ont donc un sens, c'est une offensive directe pour éloigner encore un peu plus les syndicats des travailleurs. Dernier exemple en date assez flagrant : c'est en dehors de tout cadre légal que la Maire de Montauban, a changé, dans la nuit du 16 au 17 mai 2019, l'ensemble des serrures des portes d'accès, sans préavis ni même justification, des bureaux de la « *Maison du Peuple* » qui hébergeait, depuis des années, différentes associations et organisations syndicales.

-Remise en cause du champ d'action : la négation du dialogue social par le Gouvernement, la remise en cause par la réforme des instances représentatives du personnel, recours au referendum d'entreprise au détriment des organisations syndicales, etc

-Problème la criminalisation de l'activité syndicale. On assiste à une répression disproportionnée menant à un acharnement judiciaire et une criminalisation de certaines formes d'actions militantes (associative et syndicales). Désormais, les employeurs tendent en effet à criminaliser l'action syndicale. Notre organisation syndicale est en effet de plus en plus sollicitée par des militants qui dans le cadre d'action syndicale sont confrontés -non plus directement au pouvoir de sanction de l'employeur - mais confrontés au juge pénal saisi par l'employeur lui-même.

Le juge devient ainsi un outil de répression pour mieux se séparer d'éventuels leaders syndicaux. La criminalisation à un effet dissuasif qui abouti à une remise en cause du fait syndical

-Problème par rapport à l'usage massif de la répression et au droit de manifester : celui-ci est concrètement remis en cause par les textes et par la gestion problématique des manifestations :

- Usage excessif de la force qui se répète de manière systématique, ne correspondant ni normes de déontologie ni aux normes internationales. Lors du défilé traditionnel du 1^{er} mai dernier, le premier dirigeant de la CGT a été ouvertement gazé puis « exfiltré » de la manifestation. Une plainte au défenseur des droits a été déposée. Cette répression prend hélas dorénavant la forme d'une attaque décomplexée.
- Problème des armes utilisées: grenades, LBD (seul pays de l'Union européenne à le utiliser)
- Phénomène nouveau : ampleur des interpellations, notamment préventives.
- Conséquences : effet dissuasif, mutilés à vie, acharnement judiciaire, etc

De manière plus général, les pratiques de maintien de l'ordre se sont, dans la période récente, dégradée à un point inimaginable il y a encore quelques années, mettant en état de tension permanente la relation entre la police et la population.

4. Egalité de traitement homme/femme

Hélas, de nombreux problèmes subsistent (écart salarial, promotion, discrimination, etc)

La création de l'index égalité homme-femmes pose par ailleurs de nombreux problèmes.

Question envisageable : Donner des informations chiffrées sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ? Quelles avancées concrètes ?

5. Sur la discrimination syndicale

Selon la dernière enquête du Défenseur des droits (organisme étatique, « *près d'une personne active sur trois (29%) et une personne syndiquée sur deux (52%) considèrent que les discriminations syndicales se produisent souvent ou très souvent* » et « *plus de quatre actifs sur dix (42%) considèrent que l'exercice d'une activité syndicale représente un risque pour son emploi ou son évolution professionnelle, et près de sept sur dix (66%) parmi les personnes syndiquées* ». Finalement « *près de la moitié (46%) des personnes syndiquées estiment avoir déjà été discriminées au cours de leur*

carrière professionnelle en raison de leur activité syndicale ». Donc face à l'ampleur du phénomène, toutes les OS affirment que « *la situation ne peut plus perdurer* ».

Questions envisageables : quelles sont les mesures prises par l'Etat Français pour permettre l'exercice effectif du droit syndical ? Quelles sont les sanctions effectives en cas de non-respect du principe de non-discrimination ? Quelles sont les mesures de réparation mises en place ?

6. Sur les conditions de travail

On assiste à une précarisation et dégradation des conditions de travail, y compris par la fragmentation du salariat et la multiplication des emplois précaires et/ou mal rémunérés.

Une dégradation préoccupante est à l'œuvre ces dernières années.

Question envisageable : quelles sont les mesures mis en oeuvre par l'Etat pour assurer une rémunération suffisante garantissant une existence décente ? Quelles sont les mesures prises pour protéger les personnes les plus fragilisées ?

QUESTIONS RELATIVES AU DROIT AU LOGEMENT

L'accès au logement reste un problème majeur et plusieurs drames ont mis en lumière l'existence d'un large secteur habitat insalubre et indigne.

Questions envisageables :

- La non-application, ou l'application très partielle, des mesures de la loi DALO pour reloger des ménages en difficulté et de révéler les besoins les plus urgents en matière de logement.
- La persistance de pratiques d'expulsions de force des personnes de leurs logements – quel que soit leur statut légal – sans avertissements préalables ni voies de recours disponibles, ou de restriction des droits d'association des locataires ou des communautés rurales possédant des logements en commun
- La carence de l'état pour empêcher des tiers d'entraver de quelque manière que ce soit l'exercice du droit au logement. La faiblesse de la lutte contre la spéculation immobilière et les loyers abusifs
- La question de l'ineffectivité du droit au logement des gens du voyage

SUR LE DROIT A LA SANTE

L'accès à la santé est devenu un double facteur d'angoisse sociale. Pour les patients, car de plus en plus hors difficulté et aléatoire. Pour les personnels, contraints de travailler dans des conditions de grande précarité professionnelle.

SUR L'INFORMATION ET LA CULTURE

Le droit à une information pluraliste est largement menacé par les politiques gestionnaires qui frappent les médias ainsi que par une mansuétude inquiétante pour les idées d'extrême droite.

Dans le domaine du « vivre ensemble » - la référence récurrente et manipulatrice de la part des pouvoirs publics à une « laïcité » brandie comme exclusive contribue artificiellement à créer tensions et exclusions.

De la même façon, l'expression culturelle est de plus en plus confrontée à des mécanismes de censure, voire d'auto censure. Ces mouvements expriment la tentation d'un ordre culturel et de son instrumentalisation au bénéfice d'une vision très étroite de la liberté de création.

QUESTIONS RELATIVES A L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ET AUX ACCORDS INTERNATIONAUX

L'Etat ne respecte pas son engagement de porter à 0,7% du PIB en matière d'aide au développement, tout en incluant dans le calcul de cet aide des dépenses sans rapports avec le développement ou ne concernant pas des pays tiers.

L'Etat ne vérifie pas le respect des clauses relatives aux droits de l'homme et aux droits économiques sociaux et culturels dans de nombreux accords internationaux bilatéraux ou multilatéraux (notamment dans le cadre de l'Union Européenne), ni ne s'assure de la consultation des communautés concernées dans les phases d'élaboration et de ratification ou mise en oeuvre des accords (évaluation, étude d'impact, révisions éventuelles, mécanismes de traitement des différents).

QUESTIONS RELATIVES AU DROIT A L'EDUCATION

La France est engagée, par ses lois nationales et les conventions internationales à garantir l'éducation de tous les enfants présents sur son sol, quelque soient leurs situations. Ce droit n'est hélas pourtant pas respecté de manière effective pour les enfants de migrants ou de demandeurs d'asile et même pour certains peuples autochtones.